

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-cinq, **le jeudi 16 janvier**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 10 janvier 2025.

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés : Mme Françoise DUBOEUF

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M Didier REYMONDON

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 décembre 2024
- Délibération :
 - Vente d'un véhicule des services techniques
 - Point MAM :
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *M. Didier REYMONDON* est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

• **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2024 :**

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 19 12.

↳ **Approbation à l'unanimité des présents**

DELIBERATION 1 : VENTE D'UN VEHICULE DES SERVICES TECHNIQUES.

Arrivée de Mme Pibolleau à 20h10.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 19 octobre 2023 de vendre un véhicule suite à l'acquisition d'un tracteur.

Suite à l'annonce de la vente, un acheteur s'est fait connaître et a fait une proposition d'achat correspondante au prix demandé soit 20 000.00€. La transaction sera réalisée prochainement.

↳ **Approbation à l'unanimité**

• Maison d'Assistants Maternelles (MAM) :

Mr Didier Luxembourgier informe qu'un RDV est prévu entre la PMI, les 3 assistantes maternelles et la mairie pour la validation du local.

L'ouverture est prévue le 3 février avec 8 enfants et 2 assistantes maternelles. En septembre, l'effectif sera de 11 enfants et 3 assistantes maternelles.

Les plantations de couvre-sols et végétaux fleuris se feront en février par les agents communaux.

8 mars : inauguration officielle.

- SDMIS : la contribution de la commune pour 2025 est de 20 359.00€.
- SIEMLY : la contribution pour l'année 2025 est de 3.13€ par habitant.

Affichée et publiée le

- Syder : la commune étant membre du groupement de commandes porté par le SYDER, les tarifs d'électricité négociés lors du nouveau marché pour la salle St Roch vont diminuer de 45% et l'éclairage public de 13%.
- Ordures ménagères : la taxe par habitant passe à 86€ en 2025.
- Voirie : Mme Monique Rageys fait remonter que le traçage de la zone vers l'école est incomplet et que les agents remettront les barrières en place courant février.
- La Fabrik : Mme Nicole Viricel a eu un retour concernant le spectacle qui aura lieu dans une autre commune finalement.
- Le centre aéré : Archipel accueillera des enfants 2 semaines en juillet à Pomeys (salle J.Letrêve).
- La baignade d'Huronques : la CCMDL décidera de la poursuite du projet lors du Conseil Communautaire fin janvier.
- Bus France Service : Retour du bus à Pomeys le 10 février et le 10 mars de 9h30 à 12H. Il est à noter l'augmentation de la fréquentation du bus et des maisons France Services sur tout le territoire, qui répond bien à un besoin des usagers.

Agenda :

22 01 : Commission bâtiment

22 01 : réunion avec les associations pour l'occupation des différents locaux pendant les travaux de l'école St Exupéry

27 01 : début des travaux de rénovation des vestiaires St Roch

07 02 : Commission voirie

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 13 février 2025.

La séance est levée à 21h45.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
Didier REYMONDON